

DEMANDE DE REPRISE DE PSM

Pour toute reprise de PSM (*), nous vous demandons, pour des raisons de sécurité, de nous fournir un **certificat** attestant que la procédure de nettoyage/décontamination de l'appareil (doit correspondre à une désinfection par H2O2) a été réalisée soit :

- Par une entreprise spécialisée
(dans ce cas fournir le certificat de décontamination de la dite entreprise spécialisée)
- Par des personnes accréditées en la réalisant avec le matériel validé
(dans ce cas compléter le document ci-dessous)

Cette préconisation d'usage est indispensable pour garantir la sécurité de tous les intervenants.

Ces documents sont impérativement à joindre à votre commande.

Nous avons la possibilité de vous proposer ce service, n'hésitez pas à contacter votre interlocuteur habituel.

Description de la Hotte / du PSM :

Référence de l'appareil : Marque :

N° de série :

Dimensions :

Largeur : cm

Profondeur : cm

Hauteur : cm

Poids : kg

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus et atteste des informations ci-après :

Nom : Fonction :

Entreprise :

Adresse :

e-mail : Tél :

Date :

Signature :

(*) La remise du présent document ou certificat d'une entreprise spécialisée est obligatoire avant toute intervention de reprise.

